



## La petite enfance

- > Comment développer la continuité éducative avec les acteurs de la petite enfance ?
- > L'Accueil collectif de mineurs, un acteur de socialisation et de coéducation du jeune enfant ?



Comment ce livret a-t-il été construit ?

**18 TEMPS  
D'ÉCHANGE**



### UN ENGAGEMENT POUR UN ACCUEIL ÉDUCATIF

1. Les enfants de moins de 6 ans
2. Les enfants de 6 à 11 ans
3. Les jeunes de 11 à 14 ans
4. Les jeunes de 14 à 17 ans
5. Les enfants à besoins spécifiques

### UNE NOUVELLE APPROCHE DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

1. Les activités culturelles et artistiques
2. Les activités scientifiques et techniques
3. Les activités numériques
4. Les activités citoyennes
5. Les activités environnementales
6. Les activités physiques et sportives
7. Les activités ludiques

### UNE AMBITION DE CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

1. La continuité éducative et le Plan Mercredi
2. Les conditions de réussite
3. La parentalité
- 4. La petite enfance**
5. La scolarité
6. La jeunesse

Comment mobiliser ce livret ?

Ce document, qui restitue les échanges d'un groupe de travail interprofessionnel de la Manche, vise à retracer la manière dont la question de la continuité éducative dans un territoire donné est appréhendée à l'heure actuelle par les équipes d'animation.

Quand on dit petite enfance,  
on pense...



...mais c'est aussi :

Si la petite enfance est associée aux premières socialisations, il est nécessaire de rappeler que tous les enfants ne fréquentent pas de structures collectives entre 0 et 3 ans. En effet, 78% des petits enfants du département fréquentent des accueils individuels sur cette période de leur vie.

La petite enfance n'en reste pas moins l'âge où l'enfant grandit le plus vite. C'est l'âge de la perception, de la découverte de son corps et de ses émotions. Pour les professionnels qui les accompagnent, c'est l'âge lié à des enjeux de développement de compétences, et d'accompagnement des apprentissages qui impliquent de connaître et respecter leurs besoins.

Qu'ils soient professionnels ou non, les acteurs qui accompagneront l'enfant sur ce temps de vie, auront pour maîtres mots bienveillance, observation, accompagnement et coéducation.

De façon générale, la petite enfance recouvre la période allant de 0 à 6 ans, la période des 0-3 ans pouvant être considérée comme la toute petite enfance. La définition pédiatrique désigne les 2-6 ans sous ce terme.

Enfin, la petite enfance est aussi un enjeu stratégique local, un levier économique, politique et de développement du territoire.

## LES STRUCTURES D'ACCUEIL du jeune enfant

- Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) accueillent majoritairement des enfants de 0 à 3 ans (il est possible d'accueillir des enfants jusqu'à 6 ans, notamment lorsqu'ils sont porteurs de handicap.)
- Les crèches, les haltes garderies et les multi accueils sont des structures majoritairement portées par les collectivités bien qu'il y ait encore quelques crèches

associatives sur le département. Dans la Manche, ces structures sont respectivement au nombre de 7, 4 et 32.

- Les jardins d'enfants sont destinés à l'accueil des 2/3 ans dans une approche de première socialisation, tout en préservant l'accueil individuel chez les assistants maternels entre 4 mois et deux ans. Il n'en existe pas dans le département de la Manche.
- Les crèches familiales regroupent des

assistantes maternelles qui accueillent à domicile mais ont du temps commun encadré par une directrice sur une structure partagée. Les assistantes maternelles ne sont pas salariées par les familles mais par l'organisateur de la crèche familial (souvent la collectivité). Elles sont au nombre de 3 sur le département.

- Les crèches parentales impliquent les parents en plus de l'équipe éducative dans le quotidien de la structure (auprès des enfants mais aussi dans des missions de secrétariat, de ménage, etc.) Une structure de ce type est présente dans le nord du département.
- Les micro-crèches, au nombre de 5, ont une capacité d'accueil d'une dizaine de places.
- Les maisons d'assistantes maternelles regroupent entre deux et quatre assistantes maternelles dans un lieu spécifique dédié à l'accueil. Il en existe 44 sur le département.
- L'accueil à domicile chez un assistant maternel est largement majoritaire dans les

modalités d'accueil du jeune enfant puisque 78% des 0-3 ans sont accueillis par les 4734 assistants maternels du territoire.

48 RAM sont répertoriés sur le département, ces pôles ou antennes du réseau d'assistants maternels sont parfois appelés REPAM, relai enfants parents assistants maternels.

Leurs missions sont d'informer les parents sur les types d'accueil possibles, d'accompagner la partie contractualisation et la professionnalisation des assistants maternels, de proposer des animations d'éveil, un accompagnement à la VAE du CAP petite enfance et des actions de formation continue. Ces structures, pour lesquelles un projet global est attendu à l'échelle de chaque EPCI, sont soutenues financièrement par la CAF.

Le Conseil Départemental, avec son service de protection maternel infantile (PMI) délivre un agrément aux assistants maternels spécifiant un nombre de places. Institution de tutelle, elle accompagne et contrôle les structures d'accueil de la petite enfance sur la base de réglementations spécifiques à l'accueil individuel et à l'accueil collectif.

## ...ET LES PÉDAGOGIES DÉVELOPPÉES

Les pédagogies de Dolto et de Montessori sont très largement représentées avec une importance accordée à la notion de référence. Cependant, les contraintes organisationnelles liées à ce principe limitent leur mise en œuvre.

Depuis environ cinq ans, la pédagogie interactive se développe dans les structures d'accueil de la petite enfance. Plusieurs propositions sont faites à l'enfant qui évolue de l'une à l'autre en faisant ses propres choix. L'enfant est ainsi mis au cœur du projet et accompagné dans ses choix.

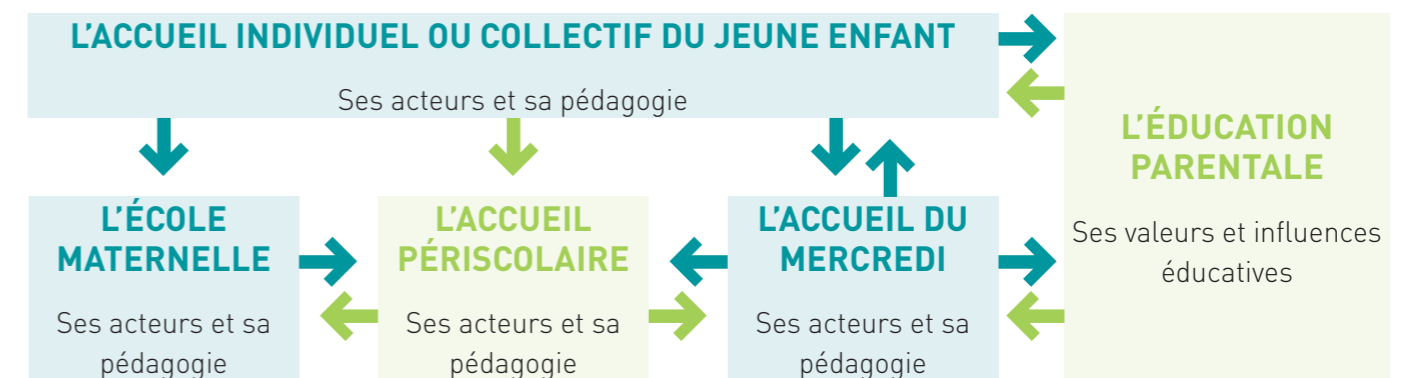
## 1. Les conditions de réussite pour travailler la continuité éducative dans l'accueil du jeune enfant

### RÉUSSIR UN PASSAGE

Habitué à fréquenter un accueil individuel ou collectif, l'enfant de 2 ou 3 ans pourra être amené à fréquenter tour à tour l'école maternelle, l'accueil périscolaire et l'ACM du mercredi. L'enjeu est donc de créer des passerelles et une continuité entre ces différents lieux d'accueil pour assurer au mieux ce passage important dans son parcours de vie.

En effet, la multiplicité des structures d'accueil peut

amener une diversité d'approches éducatives plus ou moins affirmées. Les structures EAJE travaillent donc souvent des passerelles, notamment avec l'école, afin de réussir cette transition. La structure de loisirs peut être associée, à l'instar des parents, à ces espaces de rencontre afin de considérer l'enfant dans la globalité de ces temps de vie au cours de la semaine.



Il s'agit donc pour les professionnels qui accueillent le jeune enfant dans les différents temps de sa semaine de s'adapter à leurs besoins et de construire un discours commun auprès des parents. Construire une vision partagée sur la

façon dont la communauté éducative répond aux besoins de l'enfant revêt donc un enjeu particulier. En cas de fonctionnements différents, se pose la question de comment accompagner cette transition.

### EN FAVORISANT LES PASSERELLES INTER STRUCTURES

Les temps de passerelle entre les différentes structures permettent aux professionnels de se rencontrer et d'échanger et aux jeunes enfants de s'acclimater en confiance. Ces temps sont aussi à penser en lien avec les assistantes maternelles.

Par exemple, lorsque les locaux sont partagés entre le RAM et l'accueil de loisirs, les jeunes enfants sont certes habitués aux lieux mais les

échanges informels, le vécu en commun entre les différents professionnels faciliteront le dialogue interprofessionnel et permettront d'installer aux yeux de l'enfant ce climat de confiance.

Veiller à ce que ce partage ne soit pas seulement fonctionnel mais qu'il puisse avoir une approche pédagogique, sur les temps périscolaires également.

## EN FAVORISANT L'ENFANT INDIVIDUELLEMENT

Concernant les enfants pour lesquels des difficultés d'adaptation sont repérées, ne pas hésiter à contacter la structure d'accueil antérieure (individuelle ou collective) en lien avec les parents.

Etre vigilant à l'âge des mineurs : leurs aptitudes ne seront pas les mêmes à 2 ans ou à 3 ans, ils pourront pourtant être accueillis en même temps mais ne pourront pas être sollicités et accompagnés de la même manière.

La petite enfance peut être aussi la période au cours de laquelle des diagnostics se posent pour les enfants à besoins particuliers, porteurs de handicap ou qui ne sont pas encore reconnus comme tels. Un accompagnement spécifique est alors à penser, en lien avec les structures spécialisées, notamment concernant la gestion de la vie quotidienne qui prendra une place importante et sera structurante pour l'enfant.

## EN CRÉANT UN DISCOURS COMMUN À DESTINATION DES PARENTS

Les attentes des parents et leurs éventuelles appréhensions sont à prendre en considération dans cette période de changement. Ainsi s'ils avaient des habitudes de retour de « productions » des enfants à la maison, des cahiers de vie ou des temps d'échanges avec le référent de leur jeune enfant, il sera nécessaire d'explicitier les choix organisationnels et pédagogiques retenus et de ménager des espaces de dialogue, d'accueil des parents afin de pouvoir « rendre compte » de la journée de leur enfant.

Par exemple, pour les parents qui associent l'absence de production à l'absence d'activité et d'éveil, un café parent avec des photographies des journées des mineurs peut être organisé en complément des temps d'échanges quotidiens. Il est à noter que les acteurs de la petite enfance parlent parfois de « transmission » au sujet de ces temps d'échanges avec les parents, mais outre leur vocation « hygiéniste », ils peuvent favoriser la démarche de coéducation en échangeant sur les finalités des pédagogies retenues dans l'accueil.

## EN PARTAGEANT DES TEMPS DE FORMATIONS TRANSVERSALES

Pour construire la cohérence entre les différents accueils proposés au jeune enfant, les acteurs sont amenés à se connaître et à se reconnaître dans leur professionnalité propre. Partager des temps de formations transversales

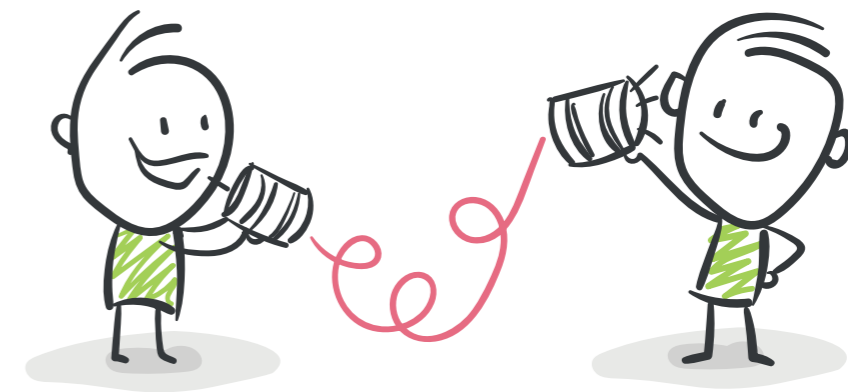
et interprofessionnelles, notamment sur les fonctions des structures d'accueil en lien avec les besoins de l'enfant, pourra permettre d'accompagner la mise en œuvre de cette culture commune.

## EN S'APPUYANT SUR UNE VOLONTÉ POLITIQUE AFFIRMÉE

Favoriser la continuité éducative, c'est favoriser les temps d'échanges et de rencontres entre les professionnels. Les instances de concertation telles que les conseils d'école peuvent être mises à profit.

De même, la fonction de **coordination locale** sur le

champ de la petite enfance porte intrinsèquement la question de la continuité et peut, si elle en a la légitimité, travailler en lien avec les différentes équipes éducatives. Elle oriente notamment vers des formations en faveur de la recherche de continuité éducative dans l'intérêt premier de l'enfant.



## 2. Accueillir l'enfant de moins de 6 ans dans un accueil collectif de mineurs, c'est sécuriser le tout petit ... et ses parents

### LE PETIT ENFANT Une personne à entourer

Du tout petit enfant qui vit ses premières expériences en collectivité jusqu'à l'enfant de 5 ans qui affirme son autonomie, l'accueil des mineurs de moins de 6 ans est multiple.

Très tôt le jeune enfant développe des capacités empathiques qui lui permettront d'adapter son comportement et ses demandes au caractère, à l'état d'esprit et au fonctionnement des adultes de son environnement proche. En ce sens, c'est

une personne vulnérable dont les événements extérieurs peuvent avoir des répercussions fortes tant sur ses émotions immédiates que sur son futur rapport au monde et à soi-même.

Sécurité, repères, bienveillance, répétition, stabilité, cohérence, la portée concrète de ces termes sera à questionner entre les acteurs de l'accueil de loisirs pour veiller à un accueil soucieux de l'intégrité physique et morale de l'enfant.

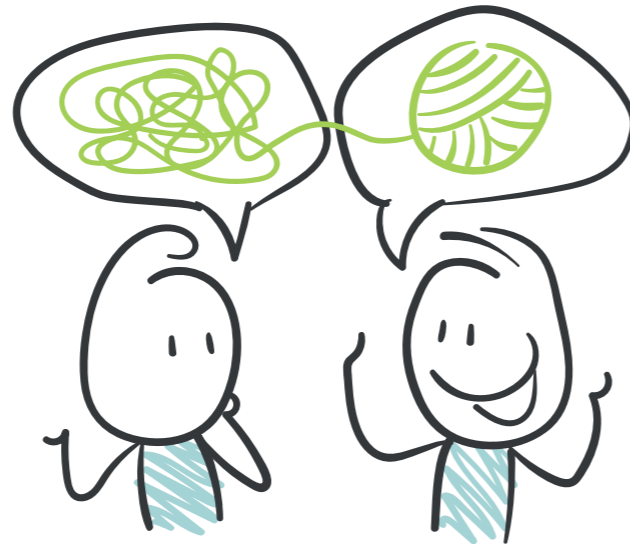


## LE RÔLE RÉFÉRENT de l'animateur...

Animer des temps de vie quotidienne et des activités avec ce très jeune public apparaît pour beaucoup d'acteurs de l'animation comme un exercice complexe qui relève d'un professionnalisme affirmé.

Cela nécessite de renforcer des connaissances et des compétences de base sur les besoins de l'enfant, son rythme, son processus de développement afin d'adapter les postures, les attentes, les pédagogies pour conduire des activités cohérentes avec ce public.

A cet âge, l'enfant « bouillonne » d'émotions qu'il apprend progressivement à reconnaître et à maîtriser. Un des atouts majeurs de l'animateur avec cette tranche d'âge est sa bienveillance. Il écoute, valorise, rassure, aide et répète « indéfiniment » les règles du vivre-ensemble.



## ...SE CONSTRUIT SELON LES AMBITIONS ET LES MOYENS FIXÉS PAR L'ORGANISATEUR...

### Le directeur et l'accompagnement des volontaires de l'animation

Dans le cadre de ses fonctions, le directeur anime la concertation au sein de l'équipe pour faire vivre les ambitions éducatives et pour mobiliser son équipe sur les enjeux qui en découlent.

Avec l'accueil de nombreux animateurs stagiaires ou récemment diplômés du BAFA qui vivront leurs premières expériences dans le monde du travail, les périodes de vacances sont des moments propices à l'exercice de ses missions. Notamment en raison du caractère vulnérable des jeunes enfants, l'équipe devra penser l'accompagnement des volontaires de l'animation qui seront amenés à travailler avec ce public.

A ce titre, les temps de préparation ainsi que les temps hors du face à face pédagogique avec les mineurs sont à prendre en considération pour mettre en exercice cet accompagnement.

### Le directeur et son implication lors des temps d'accueil des enfants

Le rôle de direction s'affirme par une présence avec l'équipe d'animateurs dans un souci d'accompagner, d'identifier les compétences à développer et de réguler. C'est aussi une personne référente pour les familles, et notamment les nouvelles, qui se caractérise par sa disponibilité et sa capacité à construire un lien de confiance avec celles-ci.

Au cours des temps d'accueil des enfants, le directeur doit être mobilisé entièrement dans l'exercice de ses fonctions de direction pour garantir, un accueil de qualité des enfants et des parents ainsi que la sécurisation des temps de transition qui peuvent être multiples au cours d'une même journée.

## ...QUI S'ORGANISENT DANS LE CADRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Un des aspects marquants du projet pédagogique est la portée que le directeur et l'équipe donnent aux espaces d'accueil des mineurs. Pour les enfants de moins de 6 ans, les conditions matérielles d'accueil vont grandement contribuer à son bien-être au sein de la structure. En prenant en considération ses besoins comme point de départ d'une réflexion collective, l'équipe d'animation sera amenée à questionner les

possibilités de mouvements dans les espaces pour les tous petits, la mise à disposition des différents jeux avec des « coins » ou espaces identifiés, les « aires » de repos, la place des livres et leur accessibilité, etc. les professionnels de l'animation soulignent l'intérêt de cette démarche quand elle se conduit dans un objectif d'autonomisation des jeunes enfants.

## ACCUEILLIR L'ENFANT DE MOINS DE 6 ANS L'est aussi sécuriser ses parents

Pour une large majorité de familles, la rencontre avec un professionnel d'une structure collective se réalise aux environs des 3 ans de l'enfant, lors de son entrée à l'école et à l'accueil de loisirs.

Un des enjeux de l'accueil de loisirs sera de créer cette relation de confiance avec les parents dans une volonté de partenariat éducatif au service du bien-être et du développement de leur enfant.

L'image que le centre de loisirs renvoie sur les temps d'accueil et de départ, la communication

sur son projet et la présentation de son équipe, l'explication quotidienne de ce qui a été conduit avec l'enfant mais aussi ses réussites, ses hésitations, ses difficultés, sont autant de moyens d'amener le parent à reconnaître l'accueil de loisirs comme un partenaire de l'éducation de son enfant.

### A AVOIR EN TÊTE :

Ce jeune enfant est encore « leur tout petit » qu'ils confient à une équipe qu'ils ne connaissent pas.



**EN SYNTHÈSE :**

- Connaître les partenaires de la petite enfance (RAM, EAJE, crèches, etc.).
- Connaître les pédagogies utilisées dans les structures collectives.
- Construire entre professionnels une vision partagée de la prise en compte des besoins de l'enfant.
- Anticiper le passage entre structures en développant des passerelles.
- Proposer des temps de rencontre entre les familles des nouveaux enfants inscrits à l'accueil de loisirs.

**CONDITION 1 :**

Réussir la transition de la toute petite enfance à la petite enfance

**LA PETITE  
ENFANCE**

**CONDITION 5 :** Soutenir la professionnalité de l'équipe d'animation

**Penser l'accueil et l'animation selon les besoins de l'enfant :**

- en animant dans le souci d'écouter, de valoriser, de rassurer ;
- en préparant les temps du petit enfant dans une logique d'autonomisation progressive.

**Positionner le directeur comme garant du projet pédagogique :**

- un directeur mobilisé sur ses fonctions de direction au cours de l'accueil ;
- un directeur en capacité de réguler et d'accompagner à la mise en œuvre quotidienne du projet ;
- un directeur pour aiguiller un plan de formation.

**S'appuyer sur une volonté politique affirmée :**

- pour mobiliser des temps d'échanges en interprofessionnels ;
- pour impulser des espaces formels d'échanges ;
- pour partager des temps de formations transversales ;
- pour définir des temps de

préparation adaptée.

**Identifier les enjeux de la collaboration :**

- en ayant conscience des freins potentiels liés au quotidien professionnel des partenaires ;
- en identifiant les sujets qui nécessitent d'être abordés ;
- en recherchant des espaces de dialogue informels.

**CONDITION 2 :** Se connaître et se reconnaître entre professionnels

**Être soucieux des temps d'accueil des familles :**

- en nommant un référent disponible ;
- en expliquant comment le petit enfant a vécu sa journée ;
- en étant très attentif à l'image que renvoie l'accueil de loisirs.

**Construire un intérêt réciproque :**

- en connaissant les attentes des familles ;
- en expliquant les choix pédagogiques et organisationnels ;
- en rendant visible le vécu de l'enfant au cours de sa journée.

**CONDITION 3 :** Renforcer la co-éducation avec les familles et créer une relation de confiance

**CONDITION 4 :** Le petit enfant, une personne à entourer

**Mobiliser l'équipe pour continuer à adapter les pratiques :**

- en ayant une connaissance générale des besoins et les stades de développement de l'enfant ;
- en ayant conscience de la portée éducative de ses pratiques et de l'organisation pédagogique ;
- en se questionnant en équipe sur la mise en œuvre des termes « repères », « bienveillance », « sécurité » ;
- en aménageant les espaces selon les besoins de l'enfant.